

L'AssurancePRO.com :

LE premier comparateur d'assurance en temps réel pour les mutuelles professionnelles

www.lassurancepro.com, dernier né de PIXEO, société éditrice du site LeComparateurAssurance.com, est un comparateur d'assurance en ligne exclusivement réservé aux professionnels. Face à la réforme des complémentaires santé initiée par le gouvernement Hollande, L'AssurancePRO.com a notamment pour objectif d'accompagner les dirigeants en leur offrant une comparaison complète des mutuelles professionnelles. Gratuit et sans engagement, il est aujourd'hui le premier site en France à proposer l'affichage des tarifs des mutuelles professionnelles en temps réel.

L'AssurancePRO.com : un site au service des professionnels

100% indépendant de tout organisme d'assurance, L'AssurancePRO.com propose aux professionnels (*entreprises, associations, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneur*) d'établir plusieurs devis d'assurance pour un produit spécifique et les présente de manière simple et détaillée pour offrir une comparaison facile, rapide et impartiale.

Tout comme son aîné, L'AssurancePRO.com est le seul comparateur d'assurance proposant un comparatif basé sur le meilleur rapport qualité / prix / service et garanties. « *Outre le prix, les garanties proposées par un assureur et le service associé, notamment l'accompagnement, sont tout aussi importants. Ce site également accessible sur mobiles et tablettes a pour vocation de décrire les assurances proposées dans leur globalité pour offrir une totale transparence aux professionnels, chefs d'entreprises ou DRH, et leur permettre de choisir leur assurance en connaissance de cause* » ajoute **Christophe Triquet, Directeur Général des sites LeComparateurAssurance.com et L'AssurancePRO.com**

Mutuelle professionnelle, Responsabilité civile professionnelle, Multirisque professionnelle, Assurance flottes automobile, Assurance garantie décennale, L'AssurancePRO.com vise à répondre aux problématiques d'assurance de tous les professionnels quels que soient leurs profils et besoins.

A noter, suite à la récolte des données, le site n'affiche au professionnel que les assureurs qui répondent parfaitement au profil et à la demande de celui-ci. Une démarche unique simplifiant toujours plus la lecture et la comparaison des offres affichées.



Réforme des complémentaires santé : L'AssurancePRO.com compare les mutuelles professionnelles

Pour Christophe Triquet : « *le lancement de ce nouveau site n'est pas anodin. Suite à la récente réforme des complémentaires santé (Accord National Interprofessionnel), nous souhaitons accompagner les professionnels, TNS et TPE/PME, et leur permettre de comparer en toute objectivité les offres des différents organismes.* »

Mesure phare du gouvernement Hollande, la réforme des complémentaires santé (ANI) a pour but de généraliser la complémentaire santé collective dans les entreprises privées. L'objectif affiché est ainsi d'étendre l'accès aux soins médicaux à l'ensemble des salariés d'une entreprise, et d'établir un réel principe d'égalité entre les membres de la société, supprimant ainsi le risque de différenciation lié au statut et à l'ancienneté des employés. Si la majorité des chefs d'entreprise est aujourd'hui consciente que tous les salariés du privé devront être couverts par une mutuelle d'entreprise d'ici un an et demi, certaines modalités de la réforme, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, restent encore floues aux yeux de ces dirigeants.

Concrètement, deux solutions s'offrent à eux aujourd'hui :

- Conserver la mutuelle préalablement souscrite et l'étendre à l'ensemble des salariés si celle-ci est jugée satisfaisante et efficace. La date limite est fixée au 1^{er} juillet 2014, sous peine de ne pas pouvoir bénéficier des exonérations sociales.
- Souscrire un nouveau contrat comparé avec soin et qui conviendra à tous les employés et au budget de l'employeur.

*« Aujourd'hui 2/3 des entreprises de moins de dix salariés ne seraient pas couvertes, soit 600 000 TPE et près de 4M de salariés à couvrir...sans compter les sociétés qui peuvent toujours résilier et modifier leur contrat existant » précise Christophe Triquet, Directeur Général des sites **LeComparateurAssurance.com** et **L'AssurancePRO.com**, avant de conclure : Nous avons créé le site L'AssurancePRO.com pour accompagner les entreprises souhaitant suivre la seconde option. Le timing est propice dans la mesure où les partenaires sociaux ont jusqu'au 1^{er} juillet prochain pour définir des éventuels accords de branche. Au-delà, l'entreprise devra définir elle-même sa couverture. Mais dans les deux cas, le temps presse pour les dirigeants car ils devront rendre compte de l'organisme d'assurance et de la formule choisie avant janvier 2016. Cette date butoir est décisive : les entreprises qui n'auront pas arrêté leur choix sur une mutuelle précise à cette date, outre le risque de redressement URSSAF, prendront un important risque en termes de responsabilité.»*

A propos de L'AssurancePRO.com

Edité par le fondateur du site www.LeComparateurAssurance.com, l'un des comparateurs d'assurance dédié aux particuliers leaders en France, L'AssurancePro.com est un comparateur d'assurance professionnelle en ligne. Il propose, gratuitement et sans engagement, d'établir en temps réel plusieurs devis d'assurance pour un produit d'assurance spécifique (contrat collectif santé, assurance garantie décennale, assurance flotte automobile, etc.), et de présenter les devis de manière simple et détaillée pour une comparaison facile, rapide et impartiale. Travaillant pour l'intérêt des internautes, L'AssurancePro.com est 100% indépendant de tout organisme d'assurance : compagnie, mutuelle ou grand courtier. Aucun assureur n'est présent à son capital, même partiellement.

Pour plus d'informations : www.lassurancepro.com

Contacts presse :

Agence OXYGEN

Marion Rouviller / Angélique De Barros

03 66 72 41 43 - marion@oxygen-rp.com